



Fiche(s) métier(s) de rattachement :
« Animateur de loisirs éducatifs »
Fiche de poste : « Animateur péri et extra-scolaire »

Filière et cadre d'emploi de référence : Filière animation, cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux – catégorie C

Taux d'emploi : 31,5/35ème

Niveau hiérarchique : 1

Durée du poste : CDD année scolaire

Service d'affectation : Direction de l'Enfance - Service des temps de l'enfant

Rattachement hiérarchique : Responsable de la structure péri et extra-scolaire

Missions :

- Accueillir et proposer des temps d'animation aux enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs
- Mettre en œuvre le projet pédagogique, dans le respect des règles de sécurité et de vie en collectivité, en lien avec le projet éducatif de territoire
- Accueillir les familles en facilitant la transition entre milieu familial et milieu scolaire
- Organiser des espaces d'animations dans le respect du rythme de l'enfant.

Missions spécifiques aux centres de loisirs :

- Encadre les enfants dans les différents temps de la vie quotidienne (repas, sieste, transport ...)

Activités * :

- Proposer et mettre en œuvre des projets de loisirs éducatifs s'inscrivant dans le projet pédagogique de la structure en lien avec le Projet Éducatif de territoire
- Créer, aménager et s'assurer de la conformité des espaces en veillant à la sécurité morale, physique et affective du public
- Animer des activités de loisirs
- Accueillir et informer les enfants et leur famille
- Participer à l'évaluation des activités proposées
- Faire connaître et appliquer les règles de vie en collectivité

Activités et/ou tâches spécifiques liées à l'exercice du métier dans la direction, le service ou la structure * :

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Assurer la sécurité des enfants et prendre les mesures nécessaires en cas d'accident (gestes de premiers secours, déclaration d'accident...)
- Mener des projets d'animation répondant aux objectifs du projet pédagogique

- Accompagner et permettre l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets d'enfants
- Travailler en transversalité avec les équipes des écoles (ATSEM, APDE, Responsable de site)
- Surveiller activement les enfants dans la cour
- Remettre en état les locaux après les animations
- Rendre compte auprès du responsable d'accueil de son activité
- Participer à la vie de l'équipe (temps managériaux)

Compétences spécifiques requises sur le poste * :

- Connaissance du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- Connaissance des rythmes et besoins de l'enfant
- Connaissance des techniques d'animation de groupes d'enfants
- Polyvalence et polyvalence dans la proposition d'activités
- Capacité d'adaptation et de réactivité
- Sens de la négociation, de la médiation et de la gestion des conflits
- Discrétion professionnelle et qualités relationnelles
- Prise d'initiatives et autonomie
- Sens du travail en équipe
- Aptitude à l'accueil du public et à la communication
- Rigueur d'exécution et bonne organisation
- Disponibilité pour le service et mobilité sur le territoire pessacais

Liaisons fonctionnelles :

- Les partenaires éducatifs : la direction de l'école et l'équipe enseignante, les familles, le tissu associatif

Marge d'initiative :

- Autonomie dans la mise en œuvre des missions sous l'autorité du responsable de la structure périscolaire, en cohérence avec les orientations du Projet Éducatif de territoire

Moyens du poste (dont Équipements de Protection Individuels) :

- Matériel et locaux de l'accueil collectif de mineurs
- Matériel informatique et téléphonique

Formation(s) exigée(s) et/ou souhaitée(s) :

- BAFA ou équivalent
- Expérience dans le domaine de l'animation
- Permis B souhaité

Conditions d'exercice et contraintes du poste :

- Horaires de travail en lien avec les obligations légales liées à un accueil collectif de mineurs
- Pose des congés annuels sur les vacances scolaires
- Organisation du temps de travail par cycle

**Fiche de poste rédigée le 31/08/2021 par Stéphanie Coumette,
Responsable du Service des temps de l'enfant**

() liste non exhaustive ; des activités ou tâches complémentaires pourront être demandées*